

Actu'

CONCOURS

**2026
2027**

Culture Générale



- *L'actualité en fiches synthétiques*
- *Chiffres et données les plus récents*

CONCOURS ADMINISTRATIFS / SCIENCE PO / LICENCE

Nelly Mouchet



Histoire politique

La démocratie : origines, débats et contestations

« Lorsque dans la république, le peuple en corps
a la souveraine puissance, c'est une démocratie. »

MONTESQUIEU, 1748.

Introduction

À Athènes, au ^{ve} siècle a. è., après avoir connu une monarchie, puis une oligarchie, la démocratie s'inscrit dans le cadre de la cité État qui domine le monde grec. Cette cité athénienne se définit par son caractère civique bien plus que géographique. Si elle est constituée d'un centre urbain et de la campagne qui l'entoure, elle est surtout une organisation politique et sociale au sein de laquelle une communauté d'hommes citoyens a pour la première fois donné au peuple la possibilité de gouverner avec les catégories supérieures. Il s'agit d'une démocratie faisant de la communauté de citoyens un peuple souverain même si les femmes, les esclaves et les étrangers en sont exclus (C. MOSSÉ, 1999). Cette conception antique de la démocratie est récupérée par les penseurs des Lumières qui l'élargissent. Il ne s'agit plus de considérer le pouvoir du peuple qui se réduit à une minorité, mais de prendre en compte la volonté générale. Si l'exercice de la démocratie directe permet de la mettre en œuvre, elle n'est pas possible partout et une démocratie représentative tend à s'imposer après la Révolution française. Seuls les meilleurs ou les plus éduqués pratiquent le pouvoir. La démocratie entre alors en tension avec la citoyenneté et la République, nouvel horizon politique vers lequel tend le ^{xix}^e siècle français. À partir de 1789, c'est de la contestation que naît la démocratie (A. LIGNEREAU, 2012). En France, cette dernière s'enracine dans la République alors qu'elle se diffuse en Europe au sein des monarchies ou des républiques naissantes à la faveur des révolutions du ^{xix}^e siècle. Aujourd'hui, le spectre de la démocratie est agité comme un outil de régulation des conflits dans le nouvel ordre international.

La démocratie apparaît comme un défi pour les penseurs et pour les régimes politiques tant par sa quête de légitimité politique que par les mécanismes d'exclusion ou de contestation qu'elle génère.

Concepts/notions

- **Contre-démocratie** : concept forgé par Pierre ROSANVALLON (2006) pour caractériser les instruments de contrôle permettant d'exercer un contre-pouvoir. Elle est une forme d'exercice de la citoyenneté et n'est pas seulement le fait des dominés. Toutes les formes de manifestations, de dégradations, de graffitis sont autant d'expressions sociales d'une participation à la vie politique par d'autres biais que les urnes.

- **Démocratie** : régime démocratique dans lequel le pouvoir est détenu par le peuple.
- **Illégalismes** : révoltes qui émanent d'une incompréhension et d'un sentiment d'injustice des couches populaires sanctionnées par un régime alors que leurs grands-parents et parents ne l'étaient pas (A. LIGNEREUX, 2008).
- **Politique** : la politique désigne l'art de gouverner la cité par l'exercice du pouvoir et le gouvernement de l'État. Le politique est un ordre permettant aux hommes de faire société : il désigne un type de relations ayant pour but une organisation collective.
- **République** : du latin *res publica* désigne la chose publique. Elle est une forme d'organisation sociale et politique de l'État.

■ Chronologie

- **594-593 a. è.** : réformes de Solon pour répartir les citoyens en classes censitaires à Athènes.
- **509 a. è.** : fondation de la république romaine de type aristocratique.
- **508-507 a. è.** : réformes de Clisthène qui divise le territoire de l'Attique (de la cité d'Athènes) en trois et répartit les citoyens en dix tribus, partagées en dèmes. L'égalité des citoyens est alors fondée par leur lieu d'habitation et non leur richesse ou leur naissance.
- **457 a. è.** : Périclès instaure le *misthos*, une indemnité permettant à chaque citoyen de participer à la vie politique.
- **431-404 a. è.** : guerre du Péloponnèse opposant Athènes et la ligue de Délos à Sparte alliée à la ligue du Péloponnèse.
- **404** : la « tyrannie des Trente » se met en place à Athènes après sa défaite face à Sparte.
- **322 a. è.** : disparition de la démocratie athénienne.
- **27 a. è.** : fin de la république romaine. Octave reçoit le titre d'Auguste et met en place le Principat.
- **1789** : « *Premier vote français* » (P. GUENIFFEY, 1993) aux États-généraux. 4,3 millions de citoyens votent les maires, les représentants départementaux et nationaux.
- **1791** : première Constitution française cédant la souveraineté du roi à la nation.
- **1793** : exécution de Louis XVI ; une nouvelle Constitution instaure le vote des députés au suffrage universel masculin, mais en raison de la guerre elle n'est pas appliquée.
- **1799** : consulat de Bonaparte.
- **1848** : suffrage universel masculin en France ; « printemps des Peuples » en Europe ; élection de Louis Napoléon Bonaparte président de la République.
- **1989** : chute du mur de Berlin.
- **1991** : disparition de l'URSS.

■ Historique

Aux origines de la démocratie : une cité-État, Athènes, aux v^e et iv^e siècles a. è

Le système démocratique athénien évolue au cours des v^e et vi^e siècles a. è. et est de plus en plus contesté avant d'être renversé.

À l'issue des guerres médiques (478-477 a. è.) Athènes constitue la ligue de Délos¹ qu'elle domine de manière hégémonique. En son sein, les cités-États alliées d'Athènes paient un tribut qui permet de financer le fonctionnement de la cité État athénienne. Elle est à la tête d'un immense empire maritime dont la pérennité dépend de tous les citoyens. Le destin de la démocratie est étroitement lié à celui de la ligue de Délos. Lorsqu'au v^e siècle a. è. la cité d'Athènes devient une démocratie, Périclès (461-429 a. è.) diffuse l'idée qu'elle constitue le régime idéal car les droits des citoyens sont assurés par la loi. Il est stratège et s'attache à consolider la démocratie athénienne. Il développe sa puissance militaire et s'attache à la reconstruction et à l'embellissement de l'Acropole. Il instaure le *misthos*, une indemnité journalière, afin que chaque citoyen puisse participer à la vie politique sans perdre le profit d'une journée de travail.

Périclès prononce l'éloge de la démocratie

Périclès prend la parole en 431 au cours de la célébration des funérailles des soldats morts la première année de la guerre du Péloponnèse.

« Notre régime politique ne prend pas pour modèle les lois des autres : loin d'imiter autrui, nous sommes nous-mêmes un exemple. Quant au nom, comme les choses dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité, cela s'appelle une démocratie. [...] S'agissant des affaires privées, la loi assure l'égalité de tous. Cependant, en ce qui concerne les affaires publiques, si un citoyen se distingue en quelque domaine, il peut accéder aux responsabilités, moins en fonction de sa catégorie sociale qu'en raison de son mérite personnel. En outre, la pauvreté n'est pas un obstacle : si quelqu'un est capable de rendre service à la cité, il n'en est pas empêché par l'obscurité de sa condition sociale. [...] Dans le domaine public, [...], nous obéissons aux magistrats et aux lois, surtout à celles qui protègent les victimes de l'injustice. »

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 37, fin du v^e siècle avant J.-C.

Être citoyen à Athènes implique d'être un homme libre, d'avoir 18 ans et d'être inscrit sur la liste des *dèmes* depuis les réformes de Clisthène en 508-507 a. è. Périclès propose en 451 a. è. une loi qui définit de manière plus restrictive les conditions pour être citoyen. Il faut alors être né du mariage légitime d'un père citoyen et d'une mère fille de citoyen. Les citoyens sont minoritaires dans la totalité de la population de l'Attique qui compte 380 000 habitants pour 42 000 citoyens. La citoyenneté se définit pour Aristote (384-322 a. è.) comme « la participation à l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrat », ainsi que par la participation à l'Assemblée. À la définition courante de la citoyenneté impliquant d'être né de deux parents citoyens, il ajoute la « possibilité de pouvoir

1. Elle rassemble l'ensemble des cités-États alliées à Athènes.

participer au pouvoir délibératif et judiciaire ». Les critères pour être citoyen sont d'être un adulte inscrit au dème et de participer à la vie politique de la cité. C'est donc l'exercice du pouvoir (*archè*) qui caractérise le citoyen ayant des droits et des devoirs.

Après la guerre du Péloponnèse (431-404 a. è.) qui oppose Athènes à Sparte victorieuse, la démocratie évolue au IV^e siècle. Périclès rendu responsable de la défaite est écarté du pouvoir. La démocratie est rétablie en 403 a. è. et des mesures sont prises pour la préserver. Les lois sont révisées et les procédures permettant de les modifier se compliquent. Les citoyens les plus riches dénoncent les dérives de la démocratie qui permet désormais aux thètes, les citoyens les plus pauvres, d'accéder aux plus hautes fonctions alors qu'ils étaient jusque-là exclus des charges de commandement. Ils dénoncent une justice qui leur est hostile et la plus forte pression fiscale. La Ligue de Délos ayant été dissoute en 404 a. è., Athènes ne peut plus compter sur le tribut des cités alliées. L'exercice du pouvoir se fait au sein d'institutions qui garantissent la démocratie directe. Tous les pouvoirs dépendent de l'*Ecclésia*, l'assemblée de tous les citoyens athéniens qui siègent de droit. Ils ne sont ni élus, ni tirés au sort. Elle vote les lois, les promulgue, décide de la guerre et de la paix, élit les magistrats. Elle dispose d'un droit d'ostracisme pour exiler un citoyen jugé dangereux pour la démocratie. Chaque citoyen peut proposer une loi ou un amendement. Les lois sont votées à main levée puis gravées sur des stèles ou des panneaux de bois, les axones. Elles sont affichées sur l'Agora pour que tout le monde les connaisse. Les pouvoirs sont séparés et le législatif revient à la *Boulè* chargée de préparer les travaux de l'*Ecclésia*. Un tirage au sort parmi tous les citoyens permet de désigner ses membres. Le tirage au sort est le mode de désignation le plus fréquent à Athènes. Son utilisation repose sur l'idée que n'importe quel citoyen est apte à exercer une fonction politique et que tous les citoyens se valent. Il est jugé plus démocratique que l'élection car il donne à tous la possibilité de participer au gouvernement de la cité. Le pouvoir judiciaire est confié à l'*Héliée* et l'exécutif aux magistrats. Le pouvoir des magistrats est limité par le principe d'annualité et de collégialité. Seuls les stratèges ne sont pas tirés au sort. Les Athéniens nomment isonomie leur régime politique pour qualifier l'égalité des citoyens devant la loi comme fondement de la démocratie.

À la fin du V^e siècle av. J.-C., la démocratie est en péril. Des troubles créés par la guerre du Péloponnèse menacent la démocratie. Les démagogues sont dénoncés par des auteurs comme le dramaturge Aristophane. Dans *Les Guêpes* en 422 a. è., il dénonce les effets pervers des institutions judiciaires et réalise une parodie de la manie procédurière des Athéniens. Il tourne en dérision les magistrats « corrompus » et ridiculise les citoyens ayant trop facilement recours à la justice.

La comédie d'Aristophane dénonce les travers de la justice

Le juge porte un nom inventé par Aristophane qui signifie « qui aime Cléon », allusion à l'homme politique athénien Cléon, qui fait augmenter de 50 % l'indemnité versée aux juges de l'Héliée.

« Le juge Philocléon : Mon régal à moi ce n'est pas le saumon ni les anguilles : je préférerais me mettre sous la dent un bon petit procès mignon, cuit à l'estouffade. Y a-t-il plus délicieuse béatitude que celle d'un juge, par le temps qui court ? D'abord, dès mon petit lever, on me guette aux abords du prétoire, des hauts personnages, des grosses légumes ! Et puis, sitôt je m'approche, une main qui a raflé des deniers publics se glisse dans la mienne ; supplication, courbettes à grand renfort de lamentation : « Pitié pour moi, mon petit père, si jamais tu as ratissé toi aussi quelque chose dans les fonctions que tu as remplies ! » Et puis, une fois entré en séance je ne fais rien de ce que j'ai promis ; j'écoute les accusés parler sur tous les tons pour se tirer d'affaire. Parbleu ! Quelles cajoleries n'est-on pas appelé à entendre quand on juge ! Les uns geignent sur leur pauvreté et ils en rajoutent ; d'autres nous racontent des anecdotes ou une petite drôlerie d'Esope ; les autres enfin lancent des blagues pour me faire rire et désarmer ma mauvaise humeur. Là-dessus, le père, en leur nom, m'implore comme un dieu, tout en tremblant, de ne pas le condamner pour malversation. N'est-il pas ample mon pouvoir ? Ai-je à envier quelque chose à Zeus ? Et le plus agréable de tout, que j'avais oublié : c'est quand je rentre avec mon salaire. »

D'après Aristophane, *Les Guêpes*, 422 a. è.

Deux coups d'État remplacent temporairement la démocratie par une oligarchie, en 411 a. è., puis en 404 a. è. avec les « Trente tyrans ». Les limites de la démocratie athénienne tiennent en premier lieu à une citoyenneté inégale. Une amphore de 520 a. è. conservée au *British Museum* de Londres rappelle qu'« un pauvre paysan [...] à cause de ses travaux ne pourra porter son attention sur les affaires publiques ». Contrairement à une idée reçue, les citoyens n'ont pas pour seule activité la participation à la vie politique pendant que leurs esclaves travaillent la terre. Ils sont très impliqués dans les travaux agricoles. Ainsi, leur participation à la vie politique est conditionnée par leur fortune. Si celle-ci est mince, ils seront obligés de privilégier le travail rémunérateur. C'est pour cela que le *misthos* a été créé. Alors que les citoyens sont égaux devant la loi, ils ne le sont pas devant la richesse. La grande majorité doit travailler pour survivre le plus souvent comme paysans, loin du centre politique. En ville, les artisans et les commerçants sont méprisés car leurs activités sont aussi exercées par des métèques ou des esclaves. En dépit des liturgies imposées aux citoyens aisés et du *misthos*, les écarts de considération et de fortune persistent et seuls quelques milliers d'individus ont le temps et les moyens de se rendre à l'Ecclésiastion. Ainsi, seules quelques puissantes familles peuvent prétendre exercer les magistratures. La vie politique est accaparée par des orateurs qui dirigent la cité. Elle est donc une affaire de professionnels qui connaissent l'art de la parole, de la rhétorique apprise chez les sophistes qui enseignent la persuasion pour détenir le pouvoir. Ils séduisent le corps électoral par démagogie. Outre les contestations, la démocratie est mise en péril par des adversaires extérieurs. Philippe II de Macédoine (382-336 a. è.) menace les intérêts d'Athènes et des autres États grecs. Ils sont écrasés par les Macédoniens à Chéronée en Béotie en 338 a. è. Le régime est préservé, mais une révolte en 322 a. è. conduit les Athéniens à la soumission aux Macédoniens et la démocratie est abolie. Le pouvoir passe aux

plus fortunés. Les aristocrates enclenchent un processus d'« aristocratisation » des cités, renforcé par l'action des Romains au détriment de la cité démocratique.

Au début de l'ère chrétienne, le monde méditerranéen est unifié par Rome. Les notables dominent les cités et les conseils démocratiques tirés au sort laissent la place à des conseils aristocratiques, calqués sur le Sénat romain. Le peuple continue à donner son avis, les notables prenant garde de le mépriser.

■ Actualité

Les fondements de la démocratie contemporaine : vivre la démocratie en France

L'étincelle révolutionnaire met fin à l'Ancien Régime en 1789 et ouvre un siècle de révoltes et de révolutions. La mise en place de la démocratie ne se fait pas sans heurts, ni sans retours en arrière. La Révolution française n'accouche pas immédiatement d'un régime démocratique qui n'est qu'un horizon d'attente sur un long ^{xix}^e siècle. Ainsi la démocratie naît-elle de la contestation, puis venant à se confondre avec la République la réprime, pour finalement imposer une discipline civique aux citoyens (A. LIGNEREUX, 2008).

Les illégalismes et la révolte ont permis bien des conquêtes démocratiques à travers une manière extrême de vivre la démocratie (A. LIGNEREUX, 2008). La violence temporaire est un moyen de conquérir la démocratie. Un *continuum* de la violence de l'époque moderne à l'époque contemporaine montre que la rébellion occupe toujours l'espace public jusqu'à la fin du ^{xix}^e siècle. La Révolution vient transformer ces révoltes en rupture profonde et en un changement politique et social radical. La période napoléonienne n'est pas exempte de contestations face à la conscription et à la codification. Ces troubles récurrents du premier ^{xix}^e siècle ne sont pas sans rappeler la Révolution française dont le souvenir est prégnant (J. NICOLAS, 2002). Les révoltes populaires ne sont pas seulement liées à des instincts de survie comme les révoltes frumentaires pourraient le laisser penser. Elles sont exacerbées en période de cherté des prix ou de mauvaises récoltes, mais elles sont aussi un levier d'avancées sociales et démocratiques. Le rapport de force permet d'aboutir à des avancées légitimes. La révolte est aussi un bouclier contre les réformes. Elle peut prendre des formes extrêmes à l'exemple du drame de Hautefoy du 16 août 1870. Alain de Moneys, un jeune noble, est supplicié et brûlé par une foule l'accusant d'avoir crié « *Vive la République !* ». À l'annonce de premières défaites dans le cadre de la guerre franco-prussienne, l'angoisse de l'invasion et la hantise d'un retour à l'ordre ancien amènent les paysans de cette campagne du Sud-Ouest à une violence extrême car ils détestent la noblesse. Le supplicié est transformé en traître à la patrie et perçu comme un bouc émissaire. On s' imagine, dans un contexte de haine contre le Prussien, qu'il puisse être à la fois noble et républicain. Les cris de « *Vive l'empereur !* » rappellent un sentiment bonapartiste populaire fortement ancré dans les campagnes françaises. Le bonapartisme affaibli semble menacé

d'un retour à l'Ancien Régime par des nobles et la guerre franco-prussienne. La phobie de l'Ancien Régime accompagne ce massacre. Pour les Républicains, les paysans sont des cannibales. Ils arrivent au pouvoir quelques semaines après le massacre et ne tiennent pas à être assimilés à de tels actes de sauvagerie (A. CORBIN, 1990). La révolte apparaît comme une manière extrême de vivre la démocratie. Elle revêt des composantes démocratiques. Si on considère l'insurrection comme un mode d'existence partagé par tous et qui profite à tous, les émeutiers forment un groupe qui se gouverne par lui-même et qui représente une forme de démocratie directe (A. LIGNEREUX, 2008).

La révolte a d'abord été perçue comme légitime au nom de la lutte contre le despotisme ou parce qu'elle permettait des avancées sociales et politiques profitables à tous, mais l'avènement de la République induit un changement de regard sur les illégalismes. Les idéaux républicains évoluent pour progressivement ne plus voir la révolte comme une forme d'expression démocratique mais comme une tendance régressive et réactionnaire. Si dans les représentations populaires la République apparaît comme le régime de toutes les libertés, son sens sous l'Ancien Régime qualifie plutôt le pouvoir de ceux qui prétendent s'ingérer dans les affaires publiques sans avoir de titre pour le faire. À la faveur des désordres du XIX^e siècle, cette acception refait surface. Lors des révolutions de 1848 la vision extensive des libertés se diffuse parmi les insurgés. La victoire du parti de l'ordre aux élections de 1849 conduit à une reprise en main autoritaire du pays. Les préfets sont nommés par l'exécutif dès 1850 pour faire appliquer la loi sur les horaires et fermer les cabarets d'où peuvent partir des dissidences. Ce n'est que lorsque la République sera bien enracinée qu'elle pourra faire face aux radicaux ou aux anarchistes qui se sentent trahis par l'autorité des forces de l'ordre. L'État républicain se construit alors à travers la lutte contre les illégalismes et l'anarchisme. L'avènement d'un espace commun où les privilèges et les particularismes ont disparu suscite des mécontentements. Il faut distinguer ces révoltes contre-révolutionnaires d'une opposition idéologique à la République. Ce sont des réactions à l'ordre civique qui se met en place. Sous l'Empire (1804-1815), l'appareil d'État se structure et les hommes sont mieux armés pour combattre les révoltes. Un maillage du pays est opéré. Les rébellions surviennent là où s'installent les brigades de gendarmes. Ils sont installés dans les marges du territoire et se heurtent aux résistances à leur autorité. La répression inscrit la mobilisation protestataire dans un dialogue politique. La lutte contre les illégalismes en République, notamment sous la III^e République (1870-1940), peut aussi prendre une forme éducative (A. LIGNEREUX, 2008). Si le peuple est mal instruit ou fanatisé, les Républicains pensent qu'il peut se tromper lors de mouvements rébellionnaires. Ainsi, le révolté devient un citoyen par l'apprentissage de la discipline civique. Il doit alors renoncer à la violence au profit du vote. L'estampe de Louis-Marie BOSREDON d'avril 1848 témoigne de l'opposition entre le vote et la violence. Le fusil doit être laissé au profit des nouveaux objets qui font le citoyen, à savoir l'urne et le bulletin de vote. La démocratie rejette alors la violence. Elle n'est plus légitime alors que le vote permet au peuple d'exercer la souveraineté. Mais il faut éduquer le citoyen à cette forme de démocratie et à l'abandon de la brutalité. L'école à travers

la morale républicaine inculque le civisme contre les illégalismes à partir des années 1880 grâce à des ouvrages comme le *Manuel républicain* de Jules BARNI publié à Paris en 1872. Face à la pression fiscale et au risque de révoltes, une pédagogie civique se met en place pour faire accepter l'impôt (N. DELALANDE, 2011). Les manuels scolaires républicains montrent que l'impôt est utile. Il a permis de construire les chemins de fer ou les écoles. Outre la réprobation de la violence, l'école vient dire ce qui est bon pour le citoyen. L'éducation à la morale républicaine produit également un infléchissement du modèle de virilité. Les représentations liées à la virilité évoluent. Ainsi au début du xx^e siècle, être un homme ne nécessite pas de montrer sa valeur physique pour défendre son honneur, mais de témoigner d'une maîtrise de soi tout en faisant respecter les lois. L'application de ce modèle se fait à des rythmes différents en fonction des catégories sociales et des lieux (A.-M. SOHN, 2009).

C'est par la contestation que la démocratie s'est installée dans le paysage politique français. Puis, son exercice a évolué vers des pratiques pacifiées à travers le vote en rejetant tout recours à la violence. Pour autant, le conflit n'a pas disparu dans les sociétés contemporaines où il paraît même de nouveau permis par la démocratie alors qu'elle se voudrait un outil de leur régulation.

■ Prospective

La démocratie pour une régulation des conflits dans le nouvel ordre international ?

Dans un nouvel ordre international marqué par un regain de conflictualités depuis la chute du communisme en 1991, la démocratie semble être aussi bien une porte ouverte à la contestation qu'un moyen de résoudre certains conflits et ce, à toutes les échelles.

Le couple conflit et démocratie révèle une association qui est paradoxale. La démocratie est censée résoudre le conflit par le vote. Cette idée est apparue à Athènes, dans l'Antiquité, bien que les cités grecques se soient affrontées. Est-ce alors la démocratie qui favorise l'apparition des conflits ? Seul un tournant démocratique permet l'éclosion de certains conflits empêchés par la coercition. Les mobilisations citoyennes ayant abouti à la chute du mur de Berlin en 1989 n'ont été possibles qu'à partir du moment où Mikhaïl GORBATCHEV a annoncé que l'URSS ne s'immisçait plus dans les affaires intérieures des pays satellites. Alors que la révolte de 1968 lors du Printemps de Prague avait donné lieu à une violente répression par les chars soviétiques, la peur d'une telle intervention s'éloignait alors. Cependant, la démocratie ne parvient pas à empêcher la guerre. L'Inde et le Pakistan s'affrontent pour la région du Cachemire depuis plus de 70 ans alors que ce sont deux démocraties. De plus, les États démocratiques n'hésitent pas à intervenir militairement dans le cadre de l'ONU ou sans son mandat. Ils sont intervenus pour libérer le Koweït en 1991, puis contre les massacres des Kurdes en Irak en 1992 au nom du droit d'ingérence (B. GIBLIN, 2012). Les États-Unis

choisissent l'intervention sans le couvert de l'ONU en Irak en 2003 après les attentats du 11 septembre 2001, alors qu'un front est déjà ouvert en Afghanistan depuis 2001. C'est au nom de la démocratie que la guerre est engagée contre le terrorisme. La démocratie libérale américaine reste le modèle à diffuser de la même manière que durant les conflits de guerre froide. Cependant la guerre ou la révolte ne permettent pas d'instaurer rapidement et efficacement la démocratie. Les révoltes populaires qui se développent à partir de 2011 dans les pays arabes peinent à aboutir à la mise en place de véritables régimes démocratiques. À l'exemple de la Révolution française qui a mis plus d'un siècle pour enraciner la démocratie, le mouvement des Printemps arabes est récupéré par l'islamisme et est victime d'avancées puis de retours en arrière qui profitent aux fondamentalismes. En Syrie, malgré le soutien des États démocratiques, comme les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Canada ou l'Australie, aux rebelles contre le régime de Bachar el-Assad, le conflit ne s'est toujours pas soldé par l'avènement d'une véritable démocratie. Le modèle démocratique occidental se heurte à des résistances fortes dans sa quête d'universalisme.

À l'intérieur même des démocraties occidentales, à l'échelle régionale, les nationalismes sont une forme de contestation. Ils recouvrent un large spectre géographique couvrant des régions qui se revendiquent comme des nations à part entière. L'Espagne connaît ce type de mouvements indépendantistes en Galice, au Pays basque ou en Catalogne. Cette région est mise sous tutelle après le référendum de 2017. Alors que le parlement de Catalogne proclame une « République indépendante » de Catalogne le 27 octobre 2017, le président de Catalogne Carles PUIGDEMONT, la vice-présidente Oriol JUNQUERAS et le président du parlement Carme FORCADELL ont tous été emprisonnés pour « rébellion ». Carles PUIGDEMONT accusé de détournement de fonds a été arrêté en Allemagne et son extradition en Espagne a été autorisée le 12 juillet 2018. Le conflit se poursuit devant les tribunaux espagnols où vingt-cinq dirigeants séparatistes sont mis en examen (*Le Monde*, 12 juillet 2018). D'autres régions sont susceptibles de réveiller de tels conflits nationalistes à l'exemple de la Corse en France, de l'Écosse au Royaume-Uni, des Flandres en Belgique ou de l'Italie du Nord. Les nationalismes régionaux ne sont pas exclusivement européens. Ils apparaissent aussi au Moyen-Orient à l'exemple d'un Kurdistan autonome revendiqué sur le territoire de la Turquie et de l'Irak. Les causes en sont multiples et tiennent au mépris du pouvoir central vis-à-vis de la région. Les nationalistes demandent donc réparation. Il peut s'agir également d'une volonté d'autonomie économique, notamment au regard de la fiscalité ou de l'affirmation d'un sentiment identitaire. Une radicalisation de la contestation est possible, passant par l'usage de la violence. Toutes ces revendications d'autonomie ne sont cependant pas violentes. Certaines s'affirment par un référendum et son acceptation. L'Écosse, par exemple, emprunte cette voie en 2014, mais l'indépendance est rejetée par les urnes. Entre 1969 et 2005 le recours à la force et à l'armée est *a contrario* la solution choisie par le Royaume-Uni en Irlande du Nord (B. GIBLIN, 2012).

À l'échelle locale, la démocratie ouvre un nouveau champ de conflits à travers l'aménagement du territoire. En France, par exemple, les citoyens ont tendance

à prendre la parole face à des projets d'aménagement du territoire qu'ils jugent nuisibles. Après l'âge d'or de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), de 1964 à 1981, la décentralisation accompagne le transfert des compétences de l'État en matière d'aménagement à d'autres acteurs. Les collectivités territoriales sont investies de différents projets. L'accroissement de la démocratie permet aux citoyens de s'organiser en associations et de contester des opérations de construction d'autoroutes, d'aéroports, de lignes à grande vitesse ou de grands projets industriels. Il existe alors trois types de conflits :

- lorsque l'aménagement est menacé par la fermeture d'usines ou de services publics ;
- lorsqu'il est convoité dans le cadre d'une concurrence territoriale au niveau national et international ou par une rivalité entre acteurs et usagers d'un même territoire ;
- enfin, si l'aménagement est rejeté au nom des luttes environnementales.

Ces conflits s'inscrivent dans le champ ouvert par la contestation initiée par certains agriculteurs du Larzac entre 1971 et 1981. Ici, dans le Sud de l'Aveyron, certains propriétaires terriens s'opposent au projet d'extension du camp militaire. Le mouvement se politise et est très vite instrumentalisé. Il s'agissait en réalité au départ d'un conflit foncier qui sera récupéré par divers militants communistes ou d'extrême gauche, certains artistes, antimilitaristes, syndicalistes ou altermondialistes. En effet, initialement ces terres n'avaient pas une très grande qualité et certaines familles cherchaient à les vendre. De fait, la nouvelle génération avait décidé de vivre dans les villes voisines (Toulouse, Montpellier, Marseille) et lorsque les successions ont commencé à être écrites, naturellement la valeur de la terre a été sous-estimée afin que les droits de succession soient les plus bas possibles. Mais, lorsque le Service des domaines est venu rendre visite à ces agriculteurs en vue du rachat de leurs terres par l'armée, celui-ci s'est fondé sur le prix de la dernière transaction pour fixer le prix d'achat. Or, la dernière transaction correspondait au prix de la dernière succession, ce prix étant le plus bas possible. À ce moment-là, les agriculteurs ont cherché à le faire monter, ce qui n'était pas dans la légalité. Mais, il leur a été soufflé que s'ils manifestaient fortement, peut-être, l'État céderait-il. Au fond, tout est parti de là car les paysans du Larzac n'étaient pas antimilitaristes. La preuve en est que depuis 1902 ils cohabitaient parfaitement avec l'armée sur le plateau du Larzac¹. L'écho porté par la médiatisation de cet événement en a fait un modèle pour les grandes contestations collectives à venir autour de divers projets d'aménagement. Plus récemment, le projet de construction d'un Center Park à Roybon dans l'Isère a traversé 10 ans de lutte judiciaire depuis 2007, alors qu'une ZAD (Zone à défendre) s'est installée en 2014 sur les lieux. Le projet de construction du barrage de Sivens dans le Tarn a connu le même type de mobilisation, mais s'est soldé par la mort de Rémi FRAISSE en 2014. La ZAD de Notre-Dame-des-Landes entame, quant à elle, une transition agricole après

1. Je remercie ici Monsieur Jacques GODFRAIN, alors député RPR de l'Aveyron, devenu ministre de la Coopération en 1995, de m'avoir livré son témoignage sur les événements du Larzac.

l'abandon du projet de construction d'un aéroport. Le « risque projet » apparaît dans des lieux considérés comme des marges, souvent agricoles ou rurales, où l'installation d'une ZAD est possible et l'intervention des forces de l'ordre difficile. Ce risque se situe au point de rencontre entre un projet, une activité préexistante et un territoire. Les enjeux sont différents en fonction du profil sociologique des populations impliquées et des dynamiques économiques, démographiques et spatiales (P. SUBRA, 2007). Nombre de ces conflits trouve une issue dans le débat démocratique et tous ne sont pas dramatiques.

Le conflit semble inhérent à la démocratie alors que celle-ci peut également être un outil de résolution des conflits. Le couple démocratie et conflit est au cœur de rapports de réciprocité, dans l'opposition ou la complémentarité.

■ Conclusion

Dès ses origines dans l'Antiquité grecque, la démocratie revêt des interprétations différentes. Sa définition est controversée rendant inconciliables un peuple (*demos*) compris comme une communauté de citoyens englobant les plus pauvres et la force ou la contrainte (*kratos*). Pour les Grecs, la démocratie est une réalité bien plus vaste qu'un régime politique. Elle se réfère à un ensemble de mœurs et de pratiques sociales garantissant l'égalité des citoyens. Cependant, la démocratie ne recouvre pas tout le peuple. Les procédures démocratiques n'ont pas totalement disparu jusqu'à l'époque contemporaine. C'est seulement au XIX^e siècle que le terme n'est plus péjoratif pour les élites européennes. La démocratie apparaît alors non pas comme un régime dont les règles de fonctionnement sont définitivement établies, mais comme le creuset entre « *un corps politique abstrait, le peuple souverain, et sa réalité sociologique, le peuple comme société, caractérisé par la pluralité et la conflictualité* » (P. ISMARD, 2015).

Le défi démocratique tient également à la prise en compte de son expression territoriale à différentes échelles. Au-delà de la nation, la démocratie s'exprime tant à l'échelle locale que régionale ou supranationale dans sa dimension pacifique ou conflictuelle.

■ Document

Rebâtir la République dans la démocratie

La République a été sauvée en même temps que la patrie. Tout au long de la guerre, tandis que nous luttions durement – l'Histoire dira au milieu de quelles intrigues et de quelles difficultés ! – pour réveiller, rassembler, mettre en œuvre toutes les forces rompues de la France et de l'Empire, nous avons pris comme principe politique qu'il n'appartenait qu'au peuple français de décider de ses institutions, et que, si tôt la victoire remportée, la libération acquise, nous lui rendrions la pleine et entière disposition de lui-même. Il y avait là, il y avait là, de notre part, d'abord l'effet d'une conviction ferme et raisonnée. Ensuite, dans un conflit qui, pour la France,

était idéologiquement l'opposition entre le totalitarisme et la liberté, c'eût été se renier, c'est-à-dire se détruire soi-même, que de tricher avec son idéal. Enfin, en luttant pour tous les droits de la nation, ses droits intérieurs en même temps que ses droits extérieurs, nous donnions à notre action et à notre autorité le caractère de la légitimité, nous sauvegardions pour tous les Français le terrain sur lequel ils pourraient retrouver leur unité nationale et nous nous mettions en mesure de dresser contre tous essais d'empiétements de l'étranger une intransigeance justifiée. L'engagement que nous avons pris, nous l'avons purement et simplement tenu. Dès que possible, nous avons invité à voter tous les Français et toutes les Françaises, pour élire d'abord les Conseils municipaux, et puis les Conseils généraux, enfin une Assemblée nationale à laquelle nous avons remis immédiatement et sans réserve, comme nous l'avions toujours promis, les pouvoirs que nous exerçons depuis plus de cinq lourdes années. [...]

Mais, si la République est sauvée, il reste maintenant à la rebâtir. À cet égard, nous avons toujours fait connaître clairement au pays quelle était à notre avis la conception du salut après les terribles leçons que nous venons d'essuyer et devant les durs obstacles que nous avons à franchir. Nous l'avons fait, convaincu que cette conception répondait au sentiment profond du peuple, même si l'embrigadement dans les partis devait venir en contrarier l'expression. Nous répétons aujourd'hui ce que nous avons dit en maintes occasions [...].

Il nous paraît nécessaire que l'état démocratique doit être l'état démocratique, c'est-à-dire que les trois pouvoirs de l'État : l'exécutif, le législatif et le judiciaire doivent être chacun un pouvoir et un seul pouvoir, que leur tâche doit être délimitée et séparée de celle des autres, de manière à éviter cette confusion dans l'État qui le dégrade et qui le paralyse ; cela, afin d'empêcher aussi, qu'aucun de ces pouvoirs ne puisse écraser l'autre, ce qui aboutirait inévitablement d'abord à l'anarchie, ensuite, à la tyrannie, soit d'un homme, soit d'un groupe d'hommes, soit d'un parti, soit d'un groupement de partis. [...]

Charles de Gaulle, *Discours prononcé à Épinay* [extraits], 29 septembre 1946.

Bibliographie

Outils

- ▶ ISMARD Paulin, « Démocratie », in GAUVARD Claude, SIRINELLI Jean-François, *Dictionnaire de l'historien*, coll. « Quadriges », Paris, PUF, 2015, 786 pages.

Histoire de France

- ▶ LIGNEREUX Aurélien, *Histoire de la France contemporaine, 1. L'Empire des Français 1799-1815*, Paris, Seuil, 2012, 417 pages.

La démocratie dans la Grèce antique

- ▶ MOSSÉ Claude, *Histoire d'une démocratie : Athènes. Des origines à la conquête macédonienne*, Points Histoire, Paris, Seuil, 1971, 188 pages.
- ▶ MOSSÉ Claude, *Politique et société en Grèce ancienne : le « modèle athénien »*, Champs histoire, Paris, Flammarion, 1999, 256 pages.

La démocratie contemporaine

- ▶ GAUCHET Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, 385 pages.
- ▶ ROSANVALLON Pierre, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Folio, 2003, 592 pages.

- ▶ ROSANVALLON Pierre, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003, 60 pages.

Le processus électoral

- ▶ GUENIFFEY Patrick, *Le Nombre et la Raison : la Révolution française et les élections*, Paris, EHESS, 1993, 559 pages.

Les résistances et contestations en démocratie

- ▶ CORBIN Alain, *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990, 204 pages.
- ▶ DELALANDE Nicolas, *Les batailles de l'impôt, consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2014, 464 pages.
- ▶ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1975, rééd. 1993, 360 pages.
- ▶ LIGNEREUX Aurélien, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, coll. « Histoire », Rennes, PUR, 2008, 365 pages.
- ▶ NICOLAS Jean, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002, 609 pages.
- ▶ ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, 345 pages.
- ▶ SOHN Anne-Marie, « Sois un homme ! ». *La construction de la masculinité au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2009, 462 pages.
- ▶ SUBRA Philippe, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, coll. « Perspectives géopolitiques », Paris, A. Colin, 2007, 327 pages.

Revue

- ▶ ARTIÈRES Philippe, « Le Larzac, laboratoire de luttes », *L'Histoire*, n° 481, mars 2021, pp. 12-19.
- ▶ GIBLIN Béatrice, « Géographie des conflits », *Documentation photographique*, Paris, La Documentation française, n° 8086, 2012, 64 pages.

Pour aller plus loin

Revue

- ▶ FLICHY Patrice, « La Démocratie 2.0 », *Études*, 2010/5, tome 412, pp. 617-626.

Documentaire

- ▶ « François Mitterrand et les paysans du Larzac », *13 h 15, le dimanche, Le feuillet des Français*, Documentaire France 2, diffusion le 9 mai 2021, 50 minutes.

Sujets

- ▶ Les illégalismes sont-ils une menace pour la démocratie ?
- ▶ La démocratie en France entre ordre et contestations.
- ▶ Le débat démocratique est-il possible ?
- ▶ La démocratie peut-elle exister sans conflit ?

Les représentations de la Nation France : histoire et controverses

« Ainsi la diversité des pays et des paysages, la multiplicité des représentations de la France s'entendent-elles à contester la vision exaltée d'une France une et indivisible. Une nation profuse, concrète, reçue en héritage, est constamment venue rappeler son existence à la nation abstraite, surgie du contrat et de l'adhésion volontaire des hommes. »

MONA OZOUF, 2015.

Introduction

En pleine Révolution française, SIÈYES, député aux États généraux de mai 1789, pose la question dans son pamphlet : « *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* ». Il répond qu'il n'est rien et pourtant il aspire à devenir tout, un peuple, par opposition à la société d'ordres d'Ancien Régime dans laquelle politiquement il n'est que sujet. Cette interrogation se traduit près d'un siècle plus tard par la question suivante : « *Qu'est-ce qu'une Nation ?* », posée par Ernest RENAN dans sa leçon inaugurale au Collège de France.

C'est dans cette période ouverte par la Révolution française et sur un long XIX^e siècle que se construisent les représentations de la Nation France. Elles accompagnent la formation d'un peuple dont le socle commun s'incarne dans des actes politiques, des valeurs philosophiques, des images, des symboles et une histoire commune. Au XVIII^e siècle, une nation désigne un groupe, qui peut être une corporation ou un groupe d'étudiants. La Révolution française lui donne le sens de peuple. Elle initie le Printemps des peuples en France et en Europe qui se solde par l'apparition de l'État-nation. Le peuple est alors associé à un territoire sur lequel il développe un très fort sentiment d'appartenance et d'unité, dans une volonté de vivre ensemble. Les représentations de la Nation trouvent leur origine dans une histoire politique qui voit se succéder différents régimes politiques de 1789 à aujourd'hui : monarchies, empires et républiques. Représenter cette Nation passe par différentes modalités pour se donner à voir, être imaginée, interprétée ou figurée par une intense propagande à la fois monarchiste, impériale et républicaine. Cette histoire du politique, des idées et des représentations a été renouvelée à la suite des Sciences politiques et de Pierre ROSANVALLON (1998), puis par l'historien Vincent DUCLERT et sa « *République imaginée* » (2014). Si la nation s'entend comme un peuple, associé à un territoire et à une forme d'État, dans lequel il aspire à vivre ensemble, il s'agit alors d'observer comment se construit l'idée de l'unité du peuple français, au gré de ses métamorphoses pour aboutir à la formation d'une Nation républicaine.

■ Concepts/notions

- **État-nation** : État dans lequel les citoyens forment un peuple souverain. Il se constitue en Europe à partir des États territoriaux depuis le traité de Westphalie en 1648 qui établit la concordance entre l'identité religieuse d'un souverain et celle de ses sujets (M. BRUNEAU, www.hypergeo.eu).
- **Nations** : « *communautés humaines dotées d'un État qui exerce une souveraineté au moins formelle sur un territoire et qui organise – de manières très diverses – l'expression politique de la communauté qui y réside* ». Il s'agit d'une définition considérant les nations qui composent le monde telles qu'elles s'établissent au sein de l'ONU (Organisation des Nations unies) qui doit permettre le dialogue entre ces unités politiques (B. WILFERT-PORTAL, 2010).
- **Peuple** : ensemble d'hommes vivant sur un territoire, avec parfois une communauté d'origine, liés par des pratiques et des institutions communes. Par extension, le peuple désigne un ensemble de personnes ayant le sentiment d'appartenir à une même communauté fondée sur l'origine ethnique, la langue ou la religion par exemple.

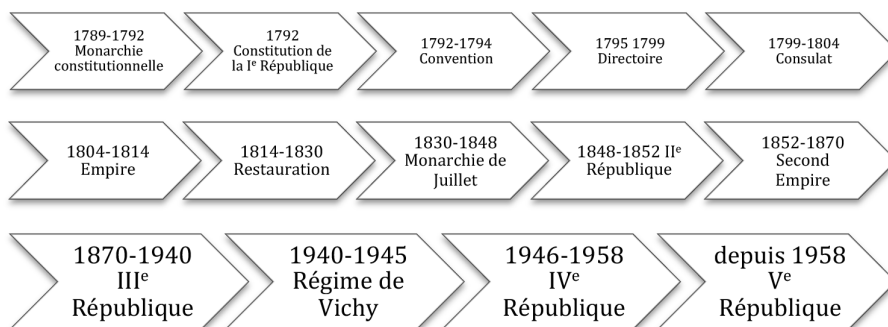
■ Chronologie

- **1157 a. è.** : les Grecs détruisent Troie. Un des survivants, Francion, fonde la ville de Sicambre où il s'installe avec ses compagnons. De son nom dérive celui des Francs et de cet épisode les origines troyennes des Francs.
- **496** : Clovis est baptisé. Il unifie la majeure partie de la Gaule et ce roi des Francs devient l'archétype du roi Très-Chrétien.
- **732** : date symbolique de la bataille de Poitiers où Charles Martel repousse une razzia guerrière venue d'Espagne.
- **843** : traité de Verdun qui partage l'empire de Charlemagne : son troisième fils appelé Charles le chauve obtient la plus grande partie de la Gaule qui s'appelle alors France.
- **987** : avènement d'Hugues Capet élu roi à la tête du duché de France.
- **1214** : victoire de Philippe Auguste à Bouvines face à l'empereur d'Allemagne, Otton, allié à l'Angleterre.
- **1302** : première réunion des États généraux à Paris par Philippe le Bel, symbolisant l'existence d'une nation française à travers les trois ordres réunis.
- **1356** : à la bataille de Poitiers, Jean le Bon et son fils sont pris par les Anglais.
- **1415** : alors que les Français se battent entre eux, les Anglais envahissent le royaume et sont victorieux à Azincourt.
- **1431** : mort de Jeanne d'Arc sur le bûcher à Rouen. Son épopée permet à Charles VII de défaire l'union de la France et de l'Angleterre.
- **1483** : mort de Louis IX qui possède la plus grande partie de la France en ayant réuni un à un les anciens duchés et comtés au domaine royal.

- **1515**: le roi François I^{er} et la noblesse sont victorieux des mercenaires suisses à Marignan.
- **1539**: l'ordonnance de Villers-Cotterêts, prise par le roi François I^{er}, impose l'usage du français dans les actes officiels et de justice.
- **1572**: massacre de la Saint-Barthélemy au cœur de la guerre qui oppose catholiques et protestants en France.
- **1598**: par l'Édit de Nantes, le roi Henri IV fait de la France le premier pays à reconnaître qu'un homme ne puisse pas être maltraité à cause de sa religion. Les protestants obtiennent la liberté de pratiquer leur religion.
- **1649**: au traité des Pyrénées, les Espagnols cèdent à la France l'Artois et le Roussillon.
- **1685**: révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV.
- **1776**: enseignement de l'histoire de France en Seconde, dans les écoles militaires préparatoires créées à cette date.
- **1789**: le 14 juillet, la Bastille est prise, symbole de l'arbitraire du roi, consacrant la victoire de la justice et de la liberté.
- **1792**: victoire des Français contre les Prussiens à Valmy le 20 septembre. Le commandant Kellermann s'écrit : « *Vive la Nation !* »
- **1802**: création des lycées et collèges, l'histoire devient obligatoire (histoire sainte et mythologique, histoire de l'Antiquité et histoire nationale).
- **1815**: Napoléon est vaincu à Waterloo face aux armées britanniques, prussiennes, belges et hollandaises, et la France perd les conquêtes faites par la République.
- **1819**: introduction de l'histoire au Concours général.
- **1820**: introduction de l'histoire à l'oral du baccalauréat.
- **1830**: création de l'agrégation d'histoire et de géographie.
- **1833**: l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires est laissé à la libre initiative des autorités locales.
- **1838**: l'histoire doit être enseignée de la Sixième à la Première.
- **1863**: Victor DURUY (ministre de l'Instruction publique de Napoléon III) introduit l'histoire la plus récente en classe de philosophie pour informer sur le monde contemporain ceux qui seront amenés à exercer des responsabilités.
- **1867**: Victor DURUY rend l'enseignement de l'histoire obligatoire dans les écoles primaires.
- **1869**: publication de l'*Histoire de France* de Jules MICHELET.
- **1870**: défaite de la France face à la Prusse.
- **1871-1940**: sous la III^e République, les programmes d'histoire portent sur l'histoire de France « *jusqu'à nos jours* », dans une étude « *concentrique* » et chronologique de l'histoire nationale.

- **1880-1902** : la composition française introduite au baccalauréat peut porter sur un sujet historique mais fonctionne encore comme un exercice rhétorique davantage que comme un devoir d'histoire.
- **1882** : introduction de l'instruction civique dans l'enseignement primaire, confiée aux professeurs d'histoire.
- **1914-1918** : Grande guerre et retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France.
- **1945** : l'enseignement de l'instruction civique est étendu au premier cycle du secondaire.
- **1948** : l'enseignement de l'instruction civique est étendu au second cycle du secondaire.
- **1978** : l'histoire de France se fait de l'extérieur avec la publication de *l'Histoire des passions françaises (1848-1945)*, par Theodor ZELDIN, professeur à Oxford.
- **1986** : publication de *L'identité de la France* par Fernand BRAUDEL.
- **1998 ; 2018** : l'équipe de France remporte la coupe du monde de football dans une société mondialisée.
- **Février 2025** : des discussions intenses ont eu lieu à l'Université de Paris et à Sciences Po sur l'identité française et le régionalisme politique, avec des critiques sur la déconstruction de l'État-nation. Ces débats ont été marqués par des échanges vifs sur la manière dont l'identité nationale est perçue et les implications du régionalisme dans la politique française.

Les régimes politiques en France depuis la Révolution française



■ Historique

La construction de l'histoire de la Nation France

Les représentations de la Nation française sont le résultat d'une construction historique. La retracer permet de livrer une image des origines de la Nation France (S. VENAYRE, 2013). Être historien de la Nation pose la problématique des régimes d'historicité (F. HARTOG, 2003) et des liens entre l'historien et son temps, voire sa dépendance au régime politique en place.

Une histoire révolutionnaire de la Nation en armes est lisible à travers les idéaux et l'imaginaire de la Révolution française mythifiant certaines étapes de cette Révolution, puis oscillant entre sa nécessaire poursuite ou sa fin hypothétique. L'approche historiographique de la Révolution française a été profondément renouvelée après son bicentenaire. Les travaux de François FURET (1965) ont été actualisés avec Mona OZOUF (1988) et notamment à travers son ouvrage *De Révolution en République. Les chemins de la France* (2015). Les représentations de la Nation France trouvent leur origine dans l'histoire de la Révolution française. Ainsi, l'histoire de la Nation révolutionnaire donne l'image des sujets en armes, qui deviennent citoyens en armes, puis citoyens-soldats dans la défense de la patrie en danger. Le mythe de Valmy participe de cette histoire d'un peuple-un réuni autour d'idéaux définis par SIÈYES ou la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789). Jusque-là, le roi et la dynastie incarnaient l'histoire d'un royaume qui devient désormais Nation. L'union du peuple révolutionnaire versaillais, parisiens et des sans-culottes n'est cependant pas acquise ; elle l'est encore moins à l'échelle « nationale » naissante, alors que la contre-révolution s'organise et que les émigrés fuient. L'idée d'une Nation républicaine n'est alors pas formulée, ainsi que le rappelle le journaliste Camille DESMOULINS (1760-1794) : « *Nous n'étions pas dix républicains à Paris en 1789* ». C'est donc l'image de l'opposition, mais aussi de la Terreur et de ses figures qui se diffuse : ROBESPIERRE ou MARAT assassiné par Charlotte de CORDAY. Cette dernière pose la question de l'appartenance des femmes aux représentations de la Nation. Une exposition au Musée Lambinet de Versailles a été consacrée en 2017 aux « *Amazones de la République* » montrant qu'elles sont partie intégrante de l'histoire et des révoltes liées à la Révolution puis à la République, alors qu'elles sont exclues de la citoyenneté active (A. VERJUS, 2014). Ainsi, toute l'histoire de la Nation s'inscrit dans cet héritage et cette continuité révolutionnaires récupérés par la III^e République (1871-1940).

L'alternance de régimes politiques successifs monarchiques, républicains et impériaux de la Révolution française à la III^e République offre le cadre de l'élaboration des représentations de la Nation dans une quête historique et philosophique. Les débats des xvii^e et xviii^e siècles sont repris au lendemain de la Révolution française pour construire une nouvelle histoire de la Nation. Elle repose sur les récits de l'invasion franque dans la Gaule romanisée du v^e siècle par des groupes guerriers égaux entre eux et qui imposent leurs modes de vie et institutions. Au x^e siècle, la monarchie s'approprie les biens qui étaient ceux de la noblesse, ce qui donne au xviii^e siècle une légitimité à la restitution des droits de la minorité d'ascendance gauloise opprimée au moment de l'invasion. Dans l'imaginaire, la monarchie est alors assimilée aux Francs et les opprimés aux Gaulois. Les historiens, par leur travail, ont forgé l'idée de Nation constituée autour d'un peuple et construit ses représentations à l'exemple de Jules MICHELET. Ce dernier, historien et philosophe, est titulaire d'une chaire à la Sorbonne. Dans la lignée d'Augustin THIERRY, il contribue à l'invention de la Nation France. Cette idée n'est pas neuve, elle s'est définie au contact de l'étranger, notamment pendant la guerre de Cent Ans alors que les hommes du

Midi qui parlent la langue d'oïl rencontrent des Bretons bien plus semblables à l'étranger britannique conquérant. Aussi « nos ancêtres les Gaulois » sont-ils évoqués pour une histoire de la Nation France, comme celle d'une famille à laquelle se sont agrégés des peuples différents. Jules MICHELET, dans son *Tableau de la France* en première partie de l'*Histoire de France* (1861), utilise la métaphore de la famille et de la personne pour qualifier la France : image organique d'un individu dirigé par une tête qui anime des membres. Ainsi commence par un mouvement en colimaçon, sa description de la France depuis la Bretagne, en passant par le Pays basque, en remontant la vallée du Rhône, évitant l'Alsace, puis vers Liège et Paris. Aussi rejoint-il la définition d'Ernest RENAN de la Nation à travers la « race ». Ils livrent une histoire, puis une mémoire de la Nation où l'oubli concerne la part la plus infâme de la Nation (S. VENAYRE, 2013). Une lecture nationaliste a pu être faite de leurs thèses. Le travail de ces historiens, fût-il fondé sur des sources symboliques ou juridiques, a permis d'attester de l'existence d'une nation, en faisant l'inventaire, voire l'invention des épopées, des coutumes, des légendes populaires témoignant d'un esprit national, à l'œuvre depuis des temps immémoriaux, avant même que la Nation politique n'existe. Les historiens français rejettent tout fondement linguistique ou racial et préfèrent la volonté politique comme socle de la Nation : « *L'heure n'était plus à la nation populaire contre la tyrannie monarchique, ou à la nation du Tiers-État contre les noblesses d'origine franque, mais au consensus national fondé sur un passé reconcilié* » (B. WILFERT-PORTAL, 2010).

Cette histoire de la Nation est enseignée par l'École de la III^e République. La Nation et les représentations qui en sont faites (V. DUCLERT, 2014) à travers son histoire sont utilisées afin de républicaniser les Français (C. PROCHASSON, 2013). Aussi, le tour de France des régions de Jules MICHELET est-il repris dans le manuel destiné à l'enseignement primaire de G. BRUNO, *Le Tour de France par deux enfants* (1877). Le pseudonyme de l'auteur cache M^{me} Augustine FOUILLÉE, épouse du philosophe Alfred FOUILLÉE et mère de Jean-Marie GUYAU, ayant lui aussi écrit deux années auparavant un manuel de lecture courante auquel elle reprendra quelques « historiettes morales ». Elle est imprégnée d'une morale qui est celle de la République et qui vise à éduquer la Nation des futurs citoyens à la solidarité, à l'impôt, au patriotisme. Le manuel raconte l'histoire d'André et Julien, deux orphelins lorrains à la recherche d'un oncle ou d'une mère qui passent clandestinement la frontière allemande à l'automne 1871. Leur nom est identique, il s'agit de celui prononcé en dernière volonté par leur père mourant : « la France ». Leur histoire est lue dans les familles autant par les enfants que par les adultes comme un manuel de géographie, un précis de morale, un livre de sciences naturelles ou un guide d'initiation élémentaire à la loi française. À la suite de la défaite de l'empereur Napoléon III à Sedan en 1870 face à la Prusse et aux failles françaises en matière de Géographie, son enseignement intègre les programmes scolaires du primaire. *Le Tour de la France* permet une appropriation du territoire français et malgré la lecture des différences régionales, l'unité nationale y paraît si évidente qu'elle est forgée par les activités d'apprendre et parcourir auxquelles il initie (M. OZOUF, 2015). Au début du xx^e siècle, Paul VIDAL

DE LA BLACHE reprend MICHELET et sa métaphore considérant que « *la France est une personne [...], un être géographique* » dans son *Tableau de la géographie de la France* (1903) qui se construit comme l'enseignement corollaire à l'histoire de France accompagné de cartes murales qui sont autant de représentations du territoire associé à la Nation France (S. VENAYRE, 2013). Ce sont d'ailleurs ces mêmes personnifications et hypostases qui seront rejetées par la sociologie, à l'exemple de Max WEBER (1864-1920) dénonçant l'idée que « le Peuple » puisse être identifié comme un groupe national, et qu'il valait mieux éviter le concept de nation trop approximatif. De la même manière, Émile DURKHEIM (1858-1917) en appelle à l'abandon de « *l'idée mystique et obscure* » de nation. Les sociologues préfèrent absorber la nation des historiens dans la « société ». Mais, c'est la théorie idéaliste de la Nation forgée par les universitaires, dont Ernest RENAN (1823-1892) fait partie, qui a été diffusée à travers l'idée d'une Nation fondée sur les souvenirs du passé et la volonté de vivre ensemble (B. WILFERT-PORTAL, 2010).

La construction puis l'enseignement de l'histoire de la Nation donnent à voir la Nation France comme un objet en cours de définition et d'appropriation. Cette dernière est rendue possible grâce à une figuration qui tend à devenir consensuelle.

■ Actualité

Les représentations de la Nation France, vers une adhésion progressive à un système de valeurs et de symboles communs

Représenter la Nation à travers des valeurs et des symboles, c'est ainsi faire adhérer le peuple français à tout un système d'images, de principes et d'émotions lui donnant l'impression d'appartenir à un tout, une Nation, celle de la France, vers une incarnation dans la République.

Les couleurs de la Révolution deviennent celles de la France (M. PASTOUREAU, 2016). Sur les drapeaux portés par les sans-culottes parisiens, le bleu et le rouge de la ville de Paris encadrent le blanc de la monarchie et remplacent progressivement le blanc du drapeau royaliste. Le rouge, couleur du pouvoir, devient le symbole du combat, le bleu la couleur la plus aimée des Français et le blanc celle de la paix. Derrière chaque couleur, plusieurs imaginaires se réfèrent à des périodes différentes. L'héritage révolutionnaire demeure un facteur de politisation (F. FURET, 1978) pour une Nation constituée d'un peuple citoyen en devenir. Le tutoiement révolutionnaire, l'appellation « citoyen », permettent l'union du peuple dans la défense de la liberté, d'une égalité qui peine à s'affirmer et d'une fraternité où pour être citoyen il faut être frères. Ces sentiments et ces images sont ceux d'une Nation naissante dont l'unité se heurte à bien des oppositions et à la force du conservatisme. La République revêt le drapeau tricolore qui devient le symbole de l'adhésion du peuple à la Nation, à travers le pavoisement qui peut aussi être une forme d'exercice de la démocratie directe

(O. IHL, 1996). Ainsi, lorsque MONET représente la rue Saint-Denis en 1878, il figure au milieu des bruissements populaires et drapeaux tricolores les slogans : « *Vive la République* » sur fond blanc et « *Vive la France* » sur fond noir. L'idée de Nation France semble ici rejoindre celle de la République. Le pavoiement, mode d'expression politique, est aussi le symbole de la Nation réunie. C'est le cas lorsqu'elle se rassemble sur tout le territoire français, les 10 et 11 janvier 2015, lors des « marches républicaines » en réaction aux attentats djihadistes des 7, 8 et 9 janvier 2015. Les Français, portant l'étendard tricolore et le slogan « *Nous sommes tous Charlie* », témoignent de leur solidarité et réaffirment leur croyance en la liberté qui mobilise plus de 4 millions de personnes. Dans un tout autre registre, l'attachement des Français au drapeau tricolore se donne une nouvelle fois à voir lors de la victoire de l'équipe française de football au Mondial 2018. C'est encore l'occasion de « faire Nation ».

Les valeurs et les symboles de la Nation sont aussi empruntés à l'imaginaire monarchiste et impérial réapparaissant au cours d'un long XIX^e siècle. Si la Révolution a brûlé Bastille, châteaux et péréquaires, pour détruire symboliquement l'arbitraire du roi, la noblesse, les titres de propriété ainsi que les rôles fiscaux, elle n'efface ni les fleurs de lys, ni le blanc du drapeau monarchiste qui ressurgissent. En 1790, sous la Monarchie constitutionnelle, la Nation est à l'image d'un roi, Louis XVI, caricaturé et bientôt guillotiné. Puis, la mémoire de la monarchie restaurée en 1815 est celle d'une Nation où Louis XVIII célèbre le 21 janvier une messe en mémoire de Louis XVI. Ensuite, lors de la seconde Restauration en 1830, Louis Philippe réintègre Napoléon dans l'imaginaire collectif, notamment à travers le musée qui lui est consacré à Versailles. Le césarisme napoléonien a marqué l'imaginaire de la Nation, à travers l'aigle ou la pourpre qui sont les symboles impériaux (A. LIGNEREUX, 2012). Le bonapartisme des Français est vif, au XIX^e siècle, tant pour Napoléon I^{er} dont ils attendent le retour avec des bateaux chargés de blé, que pour Napoléon III son neveu, parfois aussi considéré comme la caricature de son oncle par la propagande impériale. L'union du trône et de l'autel sous ces régimes monarchistes et impériaux rappelle que l'Église n'est pas absente de l'imaginaire de la Nation.

La Nation tend ensuite à emprunter davantage ses représentations à la République : celle éphémère de 1848 à 1852 et surtout la III^e République (1871-1940) qui officialise comme étant siens les symboles révolutionnaires. La Seconde République (1848-1852) née des révolutions de février 1848, puis secouée par celles de juin, lègue l'image de la peur des « rouges » autour de l'émergence de la question sociale, du mouvement ouvrier et donc d'un retour à l'ordre. C'est aussi dans un contexte de révolte et de guerre qu'apparaît la III^e République avec le siège de Paris par les Prussiens et la Commune de Paris, seule expérience de République sociale durant soixante-douze jours en 1871. Ainsi, l'imaginaire républicain renvoie à l'idée d'une Nation unie derrière ses symboles révolutionnaires réactivés en de nombreuses occasions. Cette « République imaginée » (V. DUCLERT, 2014) se donne à voir dans des représentations multiples. Marianne, son allégorie, est une effigie aux figures différentes : au combat cuirassée ou nourricière, la poitrine dénudée (M. AGULHON, 2001). Alors que d'autres figures féminines

telles que la Justice, la Tempérance, la Liberté ou la Raison étaient restées opaques aux yeux des Français, ils se reconnaissent en Marianne. Elle prend le nom de baptême le plus donné alors, Marie-Anne, dans sa forme laïcisée et se retrouve en buste dans les mairies, en place publique sous la forme de statues ou sur les timbres et les pièces de monnaie où elle prend la figure de la « Semeuse » pour représenter les masses paysannes. Si sa figure est censée rassembler les Français, Maurice AGULHON a montré que le consensus républicain demeurait fragile. C'est que pour chacun, Marianne incarne une représentation différente : « Grande Sainte de 1789 » pour les bourgeois ou femme combattante pour les révolutionnaires, elle garde toujours des ennemis jurés à l'exemple de VERLAINE (1844-1896) :

*Marianne est très vieille et va sur ses cent ans
Et comme dans sa fleur se fut une gaillarde
Buvant, aimant, moulue aux nuits de corps de garde
La voici radoteuse, au poil rare et sans dents.*

Même chez les républicains, Marianne avait ses détracteurs. Comment pouvait-elle séduire ces républicains de l'ordre à travers sa robe courte et son corsage ouvert ? Il nous appartient désormais de relever derrière chaque Marianne ce qu'elle raconte de son identité légendaire d'incarnation de la Liberté, de la Révolution ou de la France (M. OZOUF, 2015). Alors qu'Emmanuel MACRON a dévoilé en juillet 2018 le nouveau visage de Marianne, une nouvelle fois la controverse apparaît. Elle figurera sur les timbres sous la forme d'une effigie antique désincarnée car elle représente une abstraction, à l'inverse d'une personnalité, comme cela avait pu être le cas, en 1978, alors qu'elle prenait le visage de Mireille Mathieu ou de Catherine Deneuve en 1985. Elle est une forme de représentation anonyme du collectif qui, en République, sert à visualiser une abstraction. « *La tradition républicaine n'a pas déserté ce portrait. La nouvelle Marianne le montre. Et plus qu'on ne le pense. Conquérante, elle porte un bonnet écarlate hérité du pileus romain. Un emblème qui marquait l'émancipation des esclaves à Rome. La tête est lancée en avant, les cheveux soulevés par le vent et ornés d'une cocarde tricolore...* » (O. IHL, *Atlantico*, 23 juillet 2018).

Autre image féminine, devenue symbole nationaliste, Jeanne d'Arc a aussi été célébrée à Paris par la République. Par ailleurs, l'hommage qui lui est rendu le 8 mai 2016 à Orléans par Emmanuel MACRON offusque une partie des Français. Pour lui, il s'agissait de reconnaître en elle « *une héroïne de la République* » et de « *réconcilier les mémoires* » en rappelant au sujet de Jeanne d'Arc : « *Elle était un rêve fou, elle s'impose comme une évidence* » (*L'Histoire*, Hors-Série, avril 2017). Une mémoire du passé sert alors le politique dans le présent quand bien même Jeanne d'Arc représente pour d'autres Français une réalité différente : celle d'une France catholique ou nationaliste. En outre, la III^e République a aussi institué *La Marseillaise*, *Chant de l'armée du Rhin* chanté en 1792 à Strasbourg par des Marseillais qui parlaient à peine français, comme hymne national en 1879. De plus, les municipalités célèbrent le 14 juillet dès 1880, avec des feux d'artifices, des défilés en province et à Paris autour de la statue du Lion de Belfort et

d'Aristide Denfert-Rochereau. La fête républicaine est un moment d'union de la Nation (O. IHL, 1996). Au-delà des manifestations, c'est aussi à travers des monuments que la Nation se donne à voir. Dans le paysage des villes et villages, s'ajoutent, au clocher des églises, des mairies et des écoles républicaines dans une architecture classique et ostentatoire, arborant au fronton la devise : « *Liberté, égalité, fraternité* ». Une mémoire républicaine se construit également, à l'exemple du Panthéon qui accueille les grands hommes de la République pour leur sépulture. Il porte à son fronton l'inscription : « *Aux grands hommes la patrie reconnaissante* », ce qui s'oppose au principe d'égalité pour une République où la méritocratie ne chercherait pas à récompenser les hommes, mais des vies exemplaires. Or, on peut avoir plusieurs vies, à l'exemple du comte de MIRABEAU intégré puis exclu du Panthéon. En 1885, Victor HUGO entre au Panthéon. Alors qu'il avait réclamé des funérailles sobres, ce sont deux millions de Parisiens qui participent au cortège funèbre dans cette « France des larmes » (E. FUREIX, 2009). Pour Mona OZOUF dans *Les lieux de mémoires* (1986), « la Panthéon » est « *l'école normale des morts* », « *le temple du vide* ». La panthéonisation de Simone VEIL le 1^{er} juillet 2018 est un moment pour le peuple français de faire Nation car, selon les mots d'Emmanuel MACRON, « *cette décision fut celle de tous les Français* » (*L'Express*, 1^{er} juillet 2018). Ainsi, écoles, mairies, Panthéon, noms de rues (les plus fréquents étant « la République », « la Liberté » et « Victor Hugo ») sont autant de lieux de mémoire de la République (P. NORA, 1986) qui fondent la Nation.

Ces symboles sont d'autant plus importants dans une France largement analphabétisée qu'ils constituent le socle de la Nation dont le peuple va faire l'expérience.

■ Prospective

Enraciner les représentations de la Nation France afin de créer un ciment national vers une républicanisation de la Nation

L'expérience de la Nation et de ses représentations se fait par l'armée, le service militaire, à l'école et à travers la Nation citoyenne et l'expérience républicaine. Représenter la Nation permet alors de républicaniser les Français, puis de tenter de maintenir une cohésion sociale.

Comment unir des hommes, voire des femmes, parlant des patois différents dans des régions aux poids et mesures divers, aux traditions, coutumes et modes de vie différenciés ? L'œuvre administrative révolutionnaire et impériale y répond avec la création des régions, des départements, puis des préfets pour unifier la Nation. La garde nationale, puis la participation à l'armée même si elle n'est pas toujours égalitaire, quand les bons numéros tirés au sort ou la fortune permettent d'en être exemptés, et au service militaire rendu obligatoire sous la III^e République rendent possible l'exercice et la rencontre de la Nation en favorisant le patriotisme. La caserne devient aussi le lieu de l'enfermement (M. FOUCAULT, 1975). Les guerres napoléoniennes jusqu'à la défaite de Sedan

en 1870 font émerger la figure du soldat CHAUVIN, paysan des campagnes, dessinant les contours d'un nationalisme qui prend le nom de chauvinisme. Rumeurs et peurs accentuent la méfiance face aux troubles et la maréchaussée se transforme en forces de gendarmeries sous l'Empire (A. LIGNEREAU, 2008). La Nation paraît de plus en plus encadrée et ses représentations officialisées. C'est progressivement à travers le vote que la Nation se donne à voir. L'acte électoral devient une expérience de la Nation comme en témoigne la représentation du « bureau de vote » d'Alfred BRAMTOT en 1891 : un paysan, un employé, un ouvrier, un commerçant et quelques bourgeois représentent la Nation réunie pour voter.

L'École de la Nation permet l'apprentissage de ces représentations. Celle de la République se superpose à l'école libre depuis 1881-1882 et les lois FERRY. Progressivement, les personnels religieux sont remplacés par des instituteurs laïcs, les « *hussards noirs de la République* » : jeunes instituteurs en blouses noires tels les soldats napoléoniens, mais défendant la République (Charles PÉGUY, *L'Argent*, 1913). Mona OZOUF les a étudiés et revient sur l'image de ces « *couches nouvelles* », telles que GAMBETTA les qualifiait, constituant une élite républicaine. Dans son ouvrage *Composition française. Retour sur une enfance bretonne* (2010), elle évoque le couple d'instituteurs formé par ses parents et se rappelle la visite de sa marraine disant à sa mère : « *Je préférerais être une pute !* », suggérant le décalage entre l'idéologie républicaine et la réalité de la considération de ces institutrices. Son père est communiste et incarne cette image que doit représenter l'instituteur, tout en dissociant instruction et conviction. Mona OZOUF, à l'école républicaine, fait l'expérience de la petite patrie, sa Bretagne natale, et de la grande patrie, la France. Elle reste marquée par la tension entre les différentes cellules d'apprentissage : la famille, l'Église et l'École. Cette dernière vise à transmettre une éthique républicaine à travers la fraternité et le solidarisme de Charles RENOUVIER (1815-1903) promus par la pédagogie de Ferdinand BUISSON en 1882 (A.-C. HUSSER, 2012). L'apprentissage de la « politique » est justifié par Fernand BUISSON dans son *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (1911) :

« Politique »

Quelle part convient-il donc de faire dans l'enseignement primaire, public ou libre, à l'ensemble des notions que résume sans les bien définir le mot *Politique* ? Plusieurs années avant la Révolution, c'était un avis général en France, parmi les auteurs de *Plans d'éducation*, qu'il importait d'enseigner dans les écoles, « les devoirs communs à tous les citoyens, les lois qu'il est indispensable de connaître et les principes de la constitution nationale ». Combien plus un tel enseignement est-il nécessaire dans un temps et dans un pays de suffrage universel ?

Mais il y a un écueil à éviter : il faut craindre de confondre, même sans le vouloir, les notions générales et fondamentales de la politique impersonnelle, nationale, théorique, qui sont du domaine de l'enseignement commun, avec les vues étroites, les doctrines, les opinions et les passions de la politique militante et quotidienne. Apprendre aux enfants ce que la France a dû successivement à la royauté et à la République ; leur imposer le respect de toutes les traditions respectables, tout en gardant dans leur esprit l'idée du progrès ; placer sous leurs yeux l'État du peuple, la condition du pauvre, de l'ouvrier, du paysan, sous l'ancien régime, et les mettre

à même de reconnaître, par voie de comparaison, ce que le nouveau régime a fait pour le bonheur et pour l'honneur de la nation ; les familiariser avec les principes de 1789, avec les droits de l'homme, avec la souveraineté du peuple, avec la devise française par excellence : « Liberté, égalité, fraternité » ; avec les règles fondamentales de la division des pouvoirs et de l'organisation du gouvernement dans un État républicain ; faire et bien faire tous ces enseignements, sans doute c'est faire de la politique, car c'est préparer l'enfant à aimer son pays, à obéir aux lois, à respecter le gouvernement, à user de tous ses devoirs de citoyen, et avant tout ses droits et ses devoirs politiques.

Ferdinand BUISSON, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1911, in DUCLERT Vincent, *La République, ses valeurs, son école. Corpus historique, philosophique et juridique*, Folio, Paris, Gallimard, 2015, pp. 465-467.

L'École devient, comme la caserne, un lieu d'enfermement (M. FOUCAULT, 1975) et vise à former les citoyens et les soldats qui défendront la Nation. Les garçons s'adonnent à des exercices militaires et en 1882 des brigades d'écoliers sont créées. Si, au départ, l'École républicaine conserve les devoirs envers Dieu, elle tend à les remplacer par une morale civique, renforcée par la loi de 1905 instaurant la laïcité. Le premier xx^e siècle répand un enseignement chronologique de l'histoire de la Sixième à la Troisième, repris au second cycle. La méthode, critiquée, est remplacée à partir de 1945 par un enseignement « *par l'aspect* », une « *méthode active* », « *intuitive et déductive* », où les élèves travaillent à partir de « *documents authentiques* ». L'usage du document demeure cependant marginal et lorsqu'il est utilisé, c'est essentiellement à des fins illustratives. Afin de faire face aux mutations du public scolaire, Jules ISAAC préconise, dans son manuel de Terminale, que « *l'enseignement historique doit tenir compte, non seulement, des résultats acquis par l'enquête scientifique, mais encore des exigences nouvelles du milieu social* ». Il y a, en effet, de plus en plus d'élèves qui intègrent le Lycée. Les années 1968-1972 voient la réduction du nombre d'heures d'enseignement d'histoire-géographie-enseignement civique dans les collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Les professeurs d'histoire sont de moins en moins spécialisés et de plus en plus polyvalents, notamment à partir de l'insertion de l'histoire dans les « disciplines d'éveil » en 1969. Face aux remontrances faites par les professeurs certifiés et agrégés au Parlement, Michel DEBRÉ propose un « *projet de loi d'orientation sur l'enseignement de l'histoire* », cette dernière étant qualifiée de « *mémoire d'un peuple* » qui « *confère à la nation son identité* ». Cependant, ce projet n'aboutit pas. Il faut attendre 1978 et 1982 pour voir la réintroduction au collège, puis au lycée, dans les programmes de l'histoire la plus récente. À partir des années 1990-2000, l'enseignement de l'histoire fait écho aux débats de l'histoire « savante » en introduisant dans la réflexion des élèves les débats sur la pluralité des interprétations du passé. Dès lors, la mémoire devient un objet de l'histoire enseignée. Ainsi, la démarche attendue réhabilite le récit du professeur en lien avec l'épistémologie de l'histoire (P. GARCIA, J. LEDUC, 2010). En outre, l'importance du territoire dans la genèse de la France nécessite également un apprentissage de l'identité par la carte et la géographie. C'est une spécificité française car il n'y a, par exemple, aucune mention de la géographie du Royaume-Uni dans les programmes britanniques. Or en France, de l'école